

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0455/PR/MTCRA portant approbation du Budget prévisionnel de l'Exercice 2011 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

n° 2011-0455/PR/MTCRA

MinistèreMINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGE DE LA REFORME DE
L'ADMINISTRATION**Date de publication**

26 juin 2011

Numéro JO

n° 12 du 30/06/2011

Date du numéro

30 juin 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des E.P du 21/01/98**VU**La Loi n°212/AN/07/5ème L portant création de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale**VU**Le Décret n°2001-0211/PRE/PM relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques**VU**Le Procès-verbal n°01/CA/2011 du Conseil d'Administration de la CNSS du 05 janvier 2011**VU**La Délibération n°01/CA/2011 du Conseil d'Administration de la CNSS du 05 janvier 2011.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Budget prévisionnel de l'Exercice 2011 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) s'établit comme suit:

* Produits.....	9.643.925.242 FDJ*
Charges.....	7.801.951.000 FDJ*
Résultat.....	1.841.974.242 FDJ

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH